



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 5 septembre 2017*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour du mois de septembre 2017.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Denise Roy  
Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Mario Boily  
Patrice Giguère

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

2.1. Adoption du procès-verbal 14 août 2017

2.2. Adoption des comptes

2.3. Avis de motion règlement sur les alarmes non-fondées en sécurité incendie

2.4. Adoption projet règlement sur les alarmes non-fondées en sécurité incendie

2.5. Adoption politiques

2.5.1. Politique de confidentialité

2.5.2. Politique de tolérance zéro

2.5.3. Politique d'utilisation des véhicules de la municipalité

2.5.4. Politique concernant les mesures disciplinaires et administratives

2.5.5. Politique sur la consommation d'alcool ou de drogue

2.5.6. Politique sur la tenue vestimentaire

2.5.7. Politique sur le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail

2.5.8. Politique d'appréciation de la contribution des employés

2.5.9. Politique sur l'utilisation des appareils mobiles de communication

2.6. Dépôt états comparatifs

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Inspecteur municipal

3.3. Offre de services professionnels Arrakis Consultants Inc

- 3.4. Dérogation mineure 280, 8e rang Est
- 3.5. Projets structurants
- 3.6. Raccordement réseau rue des Peupliers
- 3.7. Feuilles mortes
- 3.8. Prolongement réseau hydro-québec
- 3.9. Rapport d'eau potable 2016

#### **4. Travaux publics**

- 4.1. Pavage divers (garage municipal et 8e rang)
- 4.2. Ponceau 3e Rang Est
- 4.3. Rang 6 Est
- 4.4. Poussière 1er rang Est
- 4.5. Saisonnier hiver 2017-2018

#### **5. Sécurité public et incendie**

- 5.1. Rapport d'intervention août 2017
- 5.2. Pompe portative

#### **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

- 6.1. Commandites (Soirée des sommets, Club Axel)
- 6.2. Soirée des sommets

#### **7. Affaires nouvelles**

#### **8. Période de questions**

#### **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. CAUCA 311
- 9.4. Tournée des légendes
- 9.5. Remerciement M. André Labbé

#### **10. Levée de l'assemblée**

##### **1. Ouverture de la séance**

##### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

###### **Résolution 144-09-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

##### **2. Administration générale et greffe**

##### **2.1 Adoption du procès-verbal 14 août 2017**

### **Résolution 145-09-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 14 août 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.2 Adoption des comptes**

#### **Résolution 146-09-2017**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 août 2017 au montant de 521 774.84\$.

Adoptée

### **2.3 Avis de motion règlement sur les alarmes non-fondées en sécurité incendie**

La conseillère Denise Roy donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant les alarmes non-fondées en sécurité incendie dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

### **2.4 Adoption projet règlement sur les alarmes non-fondées en sécurité incendie**

#### **Résolution 147-09-2017**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne souhaite adopter un règlement pour contrer les alarmes incendie non-fondées sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet égard à la séance du 5 septembre 2017 et que le présent règlement a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du 5 septembre 2017;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #358-2017 : Règlement sur les alarmes non-fondées en

sécurité incendie soit adopté.

Adoptée

## **2.5 Adoption politiques**

### **2.5.1 Politique de confidentialité**

#### **Résolution 148-09-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique de confidentialité soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

### **2.5.2 Politique de tolérance zéro**

#### **Résolution 149-09-2017**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique de tolérance zéro soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

### **2.5.3 Politique d'utilisation des véhicules de la municipalité**

#### **Résolution 150-09-2017**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique d'utilisation des véhicules de la municipalité soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

### **2.5.4 Politique concernant les mesures disciplinaires et administratives**

#### **Résolution 151-09-2017**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique concernant les mesures disciplinaires et administratives soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

### **2.5.5 Politique sur la consommation d'alcool ou de drogue**

#### **Résolution 152-09-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique sur la consommation d'alcool ou de drogue soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

#### **2.5.6 Politique sur la tenue vestimentaire**

##### **Résolution 153-09-2017**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique sur la tenue vestimentaire soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

#### **2.5.7 Politique sur le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail**

##### **Résolution 154-09-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique sur le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

#### **2.5.8 Politique d'appréciation de la contribution des employés**

##### **Résolution 155-09-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique d'appréciation de la contribution des employés soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

#### **2.5.9 Politique sur l'utilisation des appareils mobiles de communication**

##### **Résolution 156-09-2017**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique sur l'utilisation des appareils mobiles de communication soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

### **2.6 Dépôt états comparatifs**

L'état des résultats au 31 août 2017 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 1 869 543\$ et des dépenses de l'ordre de 2 329 540\$. Des explications sont fournies pour expliquer le déficit actuel, à savoir les subventions à entrer et certaines écritures comptable à venir.

	Budget 2017	au 31 mars 2017	au 31 juillet 2017
<b>REVENUS</b>			
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>			
Taxes	1 641 137	1 660 593	1 657 377
Paiements tenant lieu de taxes	10 057	0	1 232
Services rendus et paiements tenant lieu de taxes	214 144	3 117	9 783
Impositions de droits	12 000	385	8247
Amendes et pénalités	2 000	107	1 942
Intérêts	8 500	2 519	7 997
Autres revenus	25 000	1 333	3 814
Transfert	196 817	0	24 890
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>2 109 655</b>	<b>1 668 054</b>	<b>1 715 282</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Transfert (subv immo)	<b>939 161</b>	<b>0</b>	<b>6 597</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3 048 816</b>	<b>1 668 054</b>	<b>1 721 879</b>
<b>DÉPENSES</b>			
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>			
Administration générale	346 157	144 667	237 182
Sécurité publique	183 181	117 969	145 792
Transport routier	629 056	122 847	613 565
Hygiène du milieu	311 853	110 490	176 023
Santé et bien-être	3 000	0	0
Aménagement, urbanisme et développement	78 472	60 013	63 140
Loisirs et culture	247 589	100 302	159 497
Frais de financement	21 455	1 259	11 066
Remboursement de la dette à long terme	90 800	0	46 000
Réserve financière	20 000	0	
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>1 931 563</b>	<b>657 548</b>	<b>1 452 265</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Administration générale	3 500	0	2 924
Sécurité publique	9500	0	13 750
Transport routier	693 117	0	250 384
Hygiène du milieu	32 000	0	0
Aménagement, urbanisme et développement	125 000	5 045	11 698
Loisirs et culture	796 759	22 520	114 909
Propriétés destinées à la revente	0	0	
<b>Total immobilisation</b>	<b>1 659 876</b>	<b>27 564</b>	<b>393 665</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 591 439</b>	<b>685 112</b>	<b>1 845 929</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>			
Surplus accumulé affecté	-371 623		
Financement	-151 000		
Réserve financière et fonds réservé	-20 000		
Produit de cession	0		

<b>Total autres activités financières</b>	<b>-542 623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0</b>	<b>982 942</b>	<b>-124 050</b>

	Budget 2017	au 31 mars 2017	au 31 juillet 2017
<b>Suivi entretien véhicule</b>			
général		706	2 483
Sterling 2002		1 453	23 509
Sterling 2007		2 478	4 841
Inter 1999		3 439	10 717
Champion 1989		172	10 514
Bombardier 1990		616	616
New Holland 2005		10 489	10 836
Caterpillar 2009		533	961
Ford 2008		676	900
Ford 2016		0	283
<b>Total</b>	<b>75 000</b>	<b>20 562</b>	<b>65 662</b>

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois d'août est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

#### **3.2 Inspecteur municipal**

##### **Résolution 157-09-2017**

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit nommer, par résolution, une personne chargée de l'application de la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale déjà en vigueur pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la MRC Robert-Cliche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un fonctionnaire additionnel à l'application du règlement sur les nuisances et autres règlements relevant de la *Loi sur les compétences municipales*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Madame Mélissa Chrétien à titre de fonctionnaire désignée à l'application des règlements municipaux adoptés en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*. Ce fonctionnaire agira de manière concurrente avec les autres fonctionnaires déjà désignés par d'autres résolutions à cet effet.

Le mandat de ce fonctionnaire permet également la surveillance et le contrôle du territoire pouvant conduire à l'émission de tous avis ou constat d'infraction, de mise en demeure à tous contrevenants ou ordre de cesser tout

usage, constructions, ouvrages ou travaux dérogatoires à la réglementation dont il est chargé d'appliquer.

Adoptée

### **3.3 Offre de services professionnels Arrakis Consultants Inc**

#### **Résolution 158-09-2017**

ATTENDU QUE l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection prévoit la remise au ministre d'un rapport signé par un professionnel à tous les 5 ans, soit au plus tard le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE la nature des travaux pour le montage de ce rapport implique notamment:

- la collecte et la synthèse de certaines données concernant l'installation de production d'eau potable,
- la vérification, la validation ou la révision de ce qui a déjà été fait dans le cadre du règlement sur le captage des eaux souterraines concernant les aires d'alimentation et de protection des sites de prélèvement, de même que leur vulnérabilité;
- l'inventaire des activités et événements susceptibles d'affecter la qualité et la quantité d'eau exploitée ainsi qu'une analyse du potentiel de risque que représentent ces activités et événements;
- l'identification des causes pouvant expliquer ce qui affectent ou a affecté la qualité et la quantité des eaux brutes. Bien que le rapport demandé à l'article 68 ne soit requis que pour le 1er avril 2021, certaines données et informations devront être recueillies et compilées tout au long de la période de 6 ans qui est accordée pour la préparation du rapport.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater Arrakis Consultants inc au montant de 2 500\$ avant taxes pour l'élaboration d'un plan de travail sous forme de tableau qui résume chacun des points devant être abordés aux paragraphes 1 à 6 du 1er alinéa de l'article 68, soit :

- les actions à prendre;
- les travaux à réaliser, le cas échéant;
- une évaluation quantitative du niveau d'effort à déployer;
- les ressources internes ou externes qui devraient être affectées à la réalisation de travaux;
- un projet d'échéancier pour la réalisation de ces travaux;
- une estimation budgétaire, lorsque cela sera possible, des travaux à compléter.



Adoptée

### **3.4 Dérogation mineure 280, 8e rang Est**

#### **Résolution 159-09-2017**

ATTENDU QUE monsieur Richard Labbé veut vendre sa demeure située au 280, Rang Huit Est;

ATTENDU QUE le garage existant situé sur son terrain n'est pas conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur depuis le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE monsieur Richard Labbé demande une dérogation pour rendre son garage conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité pour ainsi pouvoir vendre sa demeure ;

ATTENDU QUE le garage se situe en cour avant et que selon le règlement de zonage 324-2014 l'implantation d'un garage détaché du bâtiment principal doit être effectuée en cours latérales et arrière seulement;

ATTENDU QUE la marge de recul avant pour un bâtiment principal doit être à 9 mètres selon le règlement de zonage 324-2014 et qu'actuellement le coin le plus rapproché du garage se situe à 6.59 mètres.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la présente demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la demande de dérogation du 280, 8e rang Est soit acceptée.

Adoptée

### **3.5 Projets structurants**

#### **Résolution 160-09-2017**

ATTENDU QUE l'ADESO désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour l'achat et l'installation d'un panneau identifiant les parcs industriels;

ATTENU QUE ce panneau permettrait de distinguer les entreprises du secteur Est et Ouest en plus de s'harmoniser avec les autres panneaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer l'ADESO pour son projet déposé dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.

D'autoriser l'implantation de la pancarte sur son terrain.

Adoptée

### **3.6 Raccordement réseau rue des Peupliers**

#### **Résolution 161-09-2017**

ATTENDU QUE Mme Lison Nadeau demande à la Municipalité le raccordement de 4 à 6 terrains dans la rue des Peupliers;

ATTENDU QUE le réseau est déjà présent ce secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acquiescer à la demande de Mme Nadeau et de raccorder les terrains selon le plan de l'arpenteur Stéphane Roy.

Adoptée

### **3.7 Feuilles mortes**

#### **Résolution 162-09-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre de la MRC Robert-Cliche pour la collecte de feuilles mortes pendant le mois d'octobre au coût suivant:

100\$/mois pour la location des conteneurs de 40 verges cubes;

115\$/h pour le transport des conteneurs;

150\$ le conteneur pour le traitement des feuilles.

Adoptée

### **3.8 Prolongement réseau hydro-québec**

#### **Résolution 163-09-2017**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander à Hydro-Québec l'ajout d'un poteau dans la rue Commerciale;

D'accepter les frais reliés à cette demande.

Adoptée

### **3.9 Rapport d'eau potable 2016**

Une copie du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 est déposée au conseil. Ce rapport a été envoyé au Ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire.

## **4. Travaux publics**

### **4.1 Pavage divers (garage municipal et 8e rang)**

#### **Résolution 164-09-2017**

ATTENDU QUE l'octroi de l'appel d'offre 2017-07 a été donné à Pavages

de Beauce;

ATTENDU QUE Pavages de Beauce était le seul soumissionnaire ayant déposé une soumission;

ATTENDU QUE la Municipalité désire retrancher certains items et ajouter des spécifications;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'enlever les travaux de pavage suivants:

- ✓ Une largeur de 40 pieds en face des portes du garage municipal;
- ✓ Rang Huit Ouest à la hauteur du 211;
- ✓ Rang Huit Est à la hauteur du 280;

D'ajouter des bordures de ciments pour la rue Bélair et la rue Nadeau.

Adoptée

#### **4.2 Ponceau 3e Rang Est**

##### **Résolution 165-09-2017**

ATTENDU QUE trois ponceaux juxtaposés dans le 3e Rang Est au niveau de la Rivière Viveine doivent être remplacés;

ATTENDU QU'actuellement ces ponceaux étaient composés de trois tuyaux d'acier;

ATTENDU QUE l'entretien des ponts est du ressort du MTMDET;

ATTENDU QU'il y a déjà un pont sous l'entretien du MTMDET sur le même cours d'eau à la hauteur du 1er Rang Est;

ATTENDU QUE la municipalité désire prouver au MTMDET qu'un pont devrait être construit au lieu de trois ponceaux;

ATTENDU QUE pour démontrer la nécessité d'un pont, une étude hydraulique est nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater la MRC Beauce-Sartigan pour la réalisation d'une étude hydraulique au niveau de la Rivière Viveine à la hauteur du 3e Rang Est.

Adoptée

#### **4.4 Poussière 1er rang Est**

##### **Résolution 166-09-2017**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour un deuxième épandage de

calcium au niveau du 1er Rang;

ATTENDU QUE la Municipalité fait de l'épandage une fois par année, soit en juin;

ATTENDU QUE le conseil considère la période trop tardive pour procéder à l'épandage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande.

Adoptée

#### **4.5 Saisonnier hiver 2017-2018**

##### **Résolution 167-09-2017**

ATTENDU QU'un poste de saisonnier au déneigement est vacant pour la période hivernale 2017-2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'afficher un poste de saisonnier au déneigement par le biais d'Emploi Québec.

Adoptée

### **5. Sécurité public et incendie**

#### **5.1 Rapport d'intervention août 2017**

##### **Résolution 168-09-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'août 2017 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

#### **5.2 Pompe portative**

La directrice générale informe que l'ancienne pompe portative du service incendie sera désormais au garage municipal pour besoin futur.

### **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

#### **6.1 Commandites (Soirée des sommets, Club Axel)**

##### **Résolution 169-09-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE participer financièrement à la Soirée des Sommets CLD Robert-Cliche comme partenaire catégorie bronze, soit 150\$;

DE faire une commandite de l'ordre de 50\$ au Club de patinage artistique AXEL de St-Joseph considérant la présence au sein du club d'une patineuse de St-Odilon.

Adoptée

## **6.2 Soirée des sommets**

### **Résolution 170-09-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE 10 soupers soient payés par la municipalité à l'occasion de la soirée des sommets du C.L.D. Robert-Cliche qui aura lieu mercredi le 25 octobre prochain à l'Hôtel National de Tring-Jonction.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

Un citoyen s'interroge au niveau des demandes de dérogations mineures.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochele.

### **9.3 CAUCA 311**

La directrice générale informe le conseil du début du projet pilote avec le 311.

### **9.4 Tournée des légendes**

La directrice générale invite les membres du conseil à la Tournée des légendes qui aura lieu le 23 septembre prochain. L'arrêt à St-Odilon est prévu pour 10h.

### **9.5 Remerciement M. André Labbé**

La conseillère et mairesse suppléante, Denise Roy, souligne l'implication

du maire M. André Labbé depuis les 16 dernières années au poste de maire pour la Municipalité. En fait, M. Labbé présidait sa dernière séance du conseil en tant que maire en septembre, celui-ci étant absent au conseil d'octobre. Un remerciement est également fait aux conseillers terminant leur mandat.

#### **10. Levée de l'assemblée**

##### **Résolution 171-09-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 9h15.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

***André Labbé,***  
**Maire.**

---

***Dominique Giguère,***  
**Directrice générale.**